

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 14 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, BOUTEILLER Maryvonne, DUBUS Sandrine, LESUEUR Christelle, ROUSSEL Sandrine

MM. CRESSANT Jacques, BIDAULT Fabrice, BERGER Joachim, DELAUNE Pascal, DE MILLIANO Jean, LEBER Benoit, LENHARDT Thomas

Absentes excusées : Mesdames LANGRUME Edith et TOURNACHE Anita

Monsieur Fabrice BIDAULT est nommé secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

DELIBERATION N° 2016-011

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du CCAS.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Excédent	960,58 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	Excédent	1 168,83 €
Soit un RESULTAT DE CLOTURE DE	Excédent	2 129,41€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2015 du CCAS.

DELIBERATION N° 2016-012

COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Messieurs LE GALLOUDEC et RUBERT, Receveurs Municipaux, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte de Gestion des Receveurs Municipaux pour l'exercice 2015. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2016-013

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Excédent	78 802,82 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	Déficit	- 35 977,11 €
Soit un RESULTAT DE CLOTURE DE	Excédent	42 825,71€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2015.

DELIBERATION N° 2016-014

COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Messieurs LE GALLOUDEC et RUBERT, Receveurs Municipaux, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2015. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2016-015**TRANSFERT DES COMPTES DU BUDGET CCAS AU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2015-030 du 16 décembre 2015 décidant de la dissolution du CCAS,

Vu la délibération n° 2016-007 du 25 février 2016 votant la réintégration des comptes du CCAS dans le budget communal,

Considérant que l'intégration du budget du CCAS dans le budget communal doit générer :

- un transfert des comptes de bilan ainsi que des écritures comptables mises en œuvre par la comptabilité du Receveur Municipal,
- un transfert des comptes de résultats ainsi que des écritures comptables mises en œuvre par la comptabilité de la collectivité,

Décide :

- d'approuver le transfert des comptes du bilan et des comptes de résultats du budget du CCAS au budget communal, selon les tableaux ci-joints, ainsi que les écritures comptables s'y rapportant mises en œuvre par la comptabilité du Receveur Municipal et de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 2016-016**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2015 de la commune et du CCAS ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant que le résultat cumulé des comptes administratifs de la commune et du CCAS fait apparaître :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 79 763.40 € |
| - Un déficit d'investissement de | - 34 808.28 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de | - 15 270.00 € |

Soit un besoin de financement de	50 078.28 €
----------------------------------	--------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/15 :	79 763.40 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	50 078.28 €
Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) :	29 685.12 €
Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit	34 808.28 €

DELIBERATION N° 2016-017**TAUX DES 3 TAXES**

Le conseil municipal examine l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2016 et fait le bilan des baisses des dotations de l'Etat.

Afin de pallier cette baisse de dotations et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter les taux d'imposition et de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 6,63 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,18 %

Information sur les 3 taxes

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de ces taux, plus élevée que ce qui a été annoncé à la population, est due à une baisse conséquente de la base du foncier bâti. Cette perte serait la conséquence d'un arrêt de production d'une unité d'ExxonMobil, dont une partie est située sur la commune.

Monsieur le Maire signale qu'il a abordé le sujet avec Madame le Maire de Port-Jérôme-sur-Seine, la Direction d'ExxonMobil et la Direction des Impôts.

DELIBERATION N° 2016-018**BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT : 837 649,12 €

INVESTISSEMENT : 144 139,40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2016.

Information sur les chaises de la salle de la Bachelotte

Le Conseil Municipal ayant voté l'achat de nouvelles chaises pour la salle d'animation, Monsieur le Maire signale que 200 chaises bleues vont être vendues à Monsieur LEFEBVRE pour un prix de 9 € l'unité. Le reste des chaises sera à la disposition des conseillers municipaux au prix de 3 € l'unité.

DELIBERATION N° 2016-019**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PRESENCE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avait été passée en 2008 entre l'Association Présence Verte Haute-Normandie et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), permettant d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées, par la mise en place d'un service de téléassistance.

Cette convention a pour but de promouvoir et de développer la téléassistance sur le territoire communal et d'aider financièrement toutes personnes adhérant à ce service et déposant sa demande d'inscription en mairie.

Le CCAS ayant été dissous et réintégré dans le budget communal, une nouvelle convention de partenariat doit donc être établie entre la commune et l'Association Présence Verte Haute-Normandie, prenant effet à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'établir un partenariat avec l'Association Présence Verte Haute-Normandie consistant à promouvoir et à développer la téléassistance sur le territoire communal,
- De prendre en charge une partie des frais d'installation et de verser une participation mensuelle pour chaque abonné uniquement pour les demandes d'inscription à la téléassistance déposées en mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Association Présence Verte Haute-Normandie et la commune.

DELIBERATION N° 2016-020

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS POUR LA REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EN VUE D'ASSURER LA DESSERTE DU SITE LAFARGE GRANULATS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société LAFARGE GRANULATS doit acquérir une parcelle cadastrée section D numéro 34 située à Petiville, sur laquelle elle souhaite implanter une installation de traitement de granulats marins, nécessitant une puissance installée d'environ 3 500 kw.

Lors de la consultation, suite à la demande d'un certificat d'urbanisme, ERDF a signalé qu'une extension de réseau électrique sera à créer. De plus n'existant pas de branchement sur la parcelle, celui-ci sera à la charge du propriétaire.

Afin de préciser les obligations particulières de la société LAFARGE et de la commune relatives à la répartition de financements pour la réalisation de ces travaux entre les deux maîtres d'ouvrage au vu des calendriers y afférents ainsi que les modalités de gestion ultérieure de l'ouvrage réalisé, une convention doit être établie entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'établir une convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels pour la réalisation d'une extension du réseau électrique en vue d'assurer la desserte du site LAFARGE GRANULATS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Information sur cette convention

Monsieur le Maire signale que le projet de convention réalisé par l'entreprise LAFARGE ne lui convient pas, notamment au niveau des frais occasionnés par les études et du prix des travaux actualisable. Monsieur le Maire veut revoir les termes de cette convention avec Monsieur ARTRU, responsable Foncier et Environnement de LAFARGE GRANULATS.

Monsieur LENHARDT demande la date approximative de l'installation de LAFARGE sur la commune. Monsieur le Maire pense que l'entreprise sera implantée d'ici 2018.

DELIBERATION N° 2016-021

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne.

Le prestataire EIFFAGE ENERGIE, mandaté par le Ministère de l'Intérieur, a établi un rapport à la suite de sa visite du 18 janvier 2016 dans la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention entre l'Etat et la commune de Petiville. Cette convention porte sur le raccordement au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) d'une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, installée sur la mairie de la commune. Elle fixe également les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'établir une convention entre l'Etat et la commune permettant l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) sur la mairie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION N° 2016-022

PROJETS 2016 DU SDE 76 – ECLAIRAGE PUBLIC, EFFACEMENT DE RESEAUX ET RENFORCEMENT DE RESEAUX

Monsieur le Maire présente les projets 2016 préparés par le Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE 76) pour les affaires suivantes :

- Projet 5822 (projet-EP-2015-0-76499-5822) : travaux d'éclairage public Route des Champs, dont le montant prévisionnel s'élève à 33 393,23 € TTC et pour lequel la participation de la commune s'élève à 14 906,27 € TTC.
- Projet 5846 (projet-Eff-2015-0-76499-5846) : travaux d'effacement de réseaux Rue des 18 Acres/RD28 et Grand Rue/RD 281, dont le montant prévisionnel s'élève à 33 312,00 € TTC et pour lequel la participation de la commune s'élève à 9 923,00 € TTC.
- Projet 5847 (projet Eff+EP-2015-0-76499-5847) : travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux Route du Stade et RD 28, dont le montant prévisionnel s'élève à 68 890,96 € TTC et pour lequel la participation de la commune s'élève à 25 258,09 € TTC.
- Projet 5531 (projet-Renfo-2015-0-76499-5531) : travaux de renforcement de réseaux Hameau Le Chapitre – Rue du Vieux Port, dont le montant prévisionnel s'élève à 66 000,00 € TTC et pour lequel il n'y a pas de participation de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les dotations de l'Etat ont fortement baissées, rendant l'élaboration du budget primitif 2016 difficile, et propose au Conseil Municipal de ne pas entreprendre les travaux d'éclairage public, d'effacement de réseaux et de renforcement de réseaux proposés par le SDE 76.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de ne pas adopter les projets d'éclairage public, d'effacement de réseaux et de renforcement de réseaux ci-dessus présentés,
- de ne pas inscrire les dépenses au budget primitif 2016,
- d'informer le SDE 76 de ne pas programmer ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique pour la mutuelle communale aura lieu le mercredi 4 mai à 18 h 00 à la salle de la Bachelotte. Tous les petivillais y seront conviés.

Barbecue géant

Monsieur le Maire signale que le barbecue géant aura lieu le dimanche 26 juin prochain et demande de l'aide pour l'organisation aux conseillers municipaux qui le peuvent.

Guinguettes

Madame ROUSSEL signale qu'une visite du terrain pour les « Guinguettes 2016 » aura lieu le mardi 19 avril à 17h30 avec l'Office du Tourisme.

2 circuits vont être proposés :

- 1- Rue des Gabions – chemin pédestre remontant jusqu'à la rue du Mascaret – Maison des douaniers : environ $\frac{3}{4}$ h-1h
- 2- Rue des Gabions – rue de l'Estuaire – Rue du Puits Fortin – Visite ferme BEAUCAMP – retour : environ 1h15

Consultation des prestataires de fourniture de repas pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire souhaite qu'une consultation soit faite auprès des prestataires de fourniture des repas pour la cantine scolaire afin de revoir les prix.

Madame HERANVAL propose de s'en occuper avec certains conseillers municipaux et de contacter les 3 prestataires suivants : Isidore Restauration – La Normande – La Cuisine Evolutive.

Date à retenir

- Samedi 30 avril à 11 h 00 : remise des médailles du travail à la salle de la Bachelotte
- Mercredi 4 mai à 18 h 00 : réunion publique pour la mutuelle communale à la salle de la Bachelotte

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 25 mai 2016 à 18 h 00.

Délibérations prises pendant la séance :

N° 2016-011 : Compte administratif 2015 CCAS

N° 2016-012 : Compte de gestion 2015 CCAS

N° 2016-013 : Compte administratif 2015 Commune

N° 2016-014 : Compte de gestion 2015 Commune

N° 2016-015 : Transfert des comptes du budget CCAS au budget communal

N° 2016-016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015

N° 2016-017 : Taux des 3 taxes

N° 2016-018 : Budget primitif 2016

N° 2016-019 : Convention de partenariat avec Présence Verte

N° 2016-020 : Convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels pour la réalisation d'une extension de réseau électrique en vue d'assurer la desserte du site LAFARGE GRANULATS

N° 2016-021 : Convention pour l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

N° 2016-022 : Projets 2016 du SDE 76 – éclairage public, effacement de réseaux et renforcement de réseaux

Membres présents :

Moïse MOREIRA

Jacques CRESSANT

Sylvie HERANVAL

Fabrice BIDAULT

Maryvonne BOUTEILLER

Joachim BERGER

Pascal DELAUNE

Jean DE MILLIANO

Sandrine DUBUS

Benoit LEBER

Thomas LENHARDT

Christelle LESUEUR

Sandrine ROUSSEL